



Compte-rendu du Conseil municipal 15 janvier 2021

Commune d'Usclas du Bosc

Présents :

M. Cano, M. Carles, Mme Cavaillé Roch, M. Chateau, Mme Desmaretz Carles, Mme Docquier, M. Druène, M. Galiana, Mme Larroque, M. Panis

Secrétaire de séance : Alain Carles

ORDRE DU JOUR :

- Retour réunions et informations de la communauté de communes
- Délibération dissolution budget eau et assainissement
- Délibération autorisation crédit avant vote du budget
- Subventions Radio Pays d'Hérault et Restaurants du cœur
- Paiement frais scolarité Saint Martin
- Installation compteur linky
- Point urbanisme
- Retours columbarium
- Fixer date commission marché public et travaux logement communal
- Fixer date commission budget-finances pour commencer le futur budget communal
- Point lecture
- Divers

Retour réunions et informations de la communauté de communes

Michel Druène a participé au dernier conseil communautaire relatif au transfert de compétences eau et assainissement. À la suite des négociations avec la communauté de communes lors d'une rencontre avec Mme le maire, M. Pozo et M. Le Beuze, il n'y aura aucun changement dans le tarif eau et assainissement pour la commune pour 2021. Seul l'abonnement assainissement deviendra payant puisqu'il n'est pas possible qu'il soit à 0€. Ceci au vu des charges importantes que la communauté de communes va supporter dans les prochaines années dont la création de notre station d'épuration.

Une ligne trésorière a été demandée par la communauté de communes auprès des banques.

- 300.000€ à la caisse d'épargne
- 400.000€ au crédit agricole.

Cette ligne budgétaire permettra d'avoir un fond de trésorerie pour la première année. De plus, M. Le Beuze a été élu directeur de ce nouveau service.

La communauté de communes a demandé à chaque mairie d'envoyer rapidement les derniers relevés de consommation pour qu'ils puissent se rendre compte du débit écoulé pour chaque village. Il est demandé aussi de faire un état des lieux des impayés.

Le service eau-assainissement s'engage que leur service soit effectif et opérationnel 24h/24, 365 jours par an.

Budget primitif 2021 adopté par le conseil communautaire.

Conseil des maires du 14 janvier 2021 :

Le conseil des maires était relatif au SCOT intégrant le territoire Lodevois-Larzac / Le Clermontois/ et le Gignacois. Différents élu(e)s soulignent le cadre législatif très rigide concernant la loi ALUR. Il est demandé, en effet, de réduire les terrains constructibles en petites parcelles. A contrario, il faut agrandir les terrains constructibles pour les secteurs économiques. Quelle cohérence en terme d'empreinte écologique ?

Délibérations

Dissolution budget eau-assainissement : A la demande de la communauté de communes, la délibération doit être décalée au prochain Conseil Municipal.

Renouvellement délibération achat terrain

Autorisation de crédit avant vote du budget : votée

Subventions :

Les restaurants du cœur. Il est souligné l'importance de leurs différentes actions dont les aides pour les étudiants en situation de précarité (pas de travail actuellement) : subvention de 500 euros votée à l'unanimité.

Radio Pays d'Hérault : Le CM souligne que cette association ne dépend pas de notre secteur. Au vu de la conjoncture épidémiologique, de nombreuses demandes vont nous être adressées. Il faut donc dresser des priorités sur notre territoire. Subvention rejetée.

Amicale des sapeurs-pompiers de St Jean de la Blaquièrre. Cette année, au vu de la période sanitaire, les Sapeurs-Pompiers ne peuvent pas effectuer du porte à porte pour vendre leur calendrier. Ils les ont distribués dans les boites aux lettres avec un petit mot proposant aux familles de participer financièrement (somme au libre choix des familles). Il apparait qu'à ce jour, une seule partie du village n'a eu les calendriers et que seuls 3 chèques ont été déposés à la mairie. Après contact auprès de l'amicale, il y a eu un problème dans la distribution. Elle devrait reprendre lundi 18 janvier 2021. Toutefois, il va y avoir une baisse significative des ressources budgétaires de l'amicale. Les fonds servant à la logistique de la caserne et les Sapeurs-Pompiers intervenant en 1^{er} départ sur notre secteur, le CM vote à l'unanimité une subvention de 200 euros.

Frais de scolarité Ecoles de Lodève : Accord du CM à l'unanimité.

Ces subventions seront comptabilisées au budget de 2021.

Columbarium

Un flyer-sondage a été distribué dans toutes les boites aux lettres début décembre avec une date limite à la fin de l'année 2020. A ce jour, il n'y a eu que 4 coupons-réponse pour une demande de 8 urnes. Le CM propose qu'on élargisse le columbarium à 12 urnes. Une étude/devis va être réalisée rapidement pour connaître les dimensions, les caractéristiques et tarifs.

Urbanisme

Le point urbanisme est réalisé par Caroline Desmaretz Carles.

Concernant les deux maisons situées en zone PPRMT, les services de l'Etat ont rejeté la requête de la commune et des propriétaires de modifier le zonage. L'étude géologique étant trop longue et coûteuse (une étude se réalise sur un bassin étendu et pas que sur des parcelles).

La demande de la Diane d'Usclas : Le courrier a bien été envoyé mi-décembre à la sous-préfecture et à la DDTM. Le président de la Diane en a eu une copie. Caroline Desmaretz-Carles a rappelé la DDTM lundi 11 janvier 2021. Il n'y avait pas encore d'avis rendu.

Concernant La Yourte, suite à la demande de la DDTM, elle sera démontée au plus tard le mardi 19 janvier 2021. Une nouvelle demande est en cours d'instruction sur un terrain constructible. Les travaux de rénovation du toit de l'église débuteront le 25 janvier 2021. Un arrêté va être pris pour demander aux riverains de ne plus stationner/se garer en amont et en aval de la date.

Compteur Linky

Un administré a envoyé une copie de son courrier envoyé à Enedis pour les informer de son refus d'avoir un compteur Linky. Cet envoi était uniquement dans un but d'information. Après études et recherches, il apparaît que le CM n'a aucun pouvoir pour s'opposer à la mise en place de ce dispositif puisque cela relève d'une décision individuelle et privée pour chaque famille de la commune. Nous ne pouvons donc intervenir dans les demandes d'Enedis.

Retour point lecture

Lors de la dissolution du point lecture, la présidente de l'association « les chemins de la lecture » a convenu avec ses membres de partager la trésorerie pour deux associations :

- La coop ludique d'Usclas du Bosc
- Une association de lecture de Soubès

De plus, le matériel eu par donation restera au point lecture. Quand les conditions sanitaires le permettront, un état des lieux des livres de Pierres Vives devra être réalisé. Il sera effectué en présence d'un ancien membre de l'association « les chemins de la lecture », un membre de la « coop ludique » et deux élus.

Divers

Mme Le Maire informe le conseil municipal que le journal de la commune va être distribué dès samedi matin par Marjorie. Concernant la participation des enfants sur le journal (dessin, poème, etc), elle propose de remplacer les chocolats par des livres. Vote à l'unanimité.

A noter :

Prochain conseil municipal : Vendredi 12 février 2021 à 18h30

Réunion commission travaux / marchés publics : Vendredi 5 février 2021 à 18h30

Réunion budget avec CM : Vendredi 12 mars à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15

Le Maire, Caroline DESMARETZ CARLES

